

N° 05

Séance du 12 octobre 2021

OBJET :

**TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE
CINQ BASSINS DE
STOCKAGE
RESTITUTION SUR LES
COMMUNES DE
SAIL-SOUS-COUZAN,
LEIGNEUX, ST-SIXTE
ET STE-AGATHE-LA-
BOUTERESSE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENEBIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTOINNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211012-20211012_CC_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2021



Absents excusés : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

Secrétaire de séance : Valéry GOUTTEFARDE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière d'assainissement,

Considérant le besoin de réaliser des travaux de construction de cinq bassins de stockage - restitution sur les communes de Sail-sous-Couzan, Leigneux, Saint-Sixte et Sainte-Agathe-la-Bouteresse, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Ce marché, est divisé en 5 lots détaillés ci-après.

La commission d'appel d'offres a choisi les critères de jugement des offres suivants :

- prix des prestations (40 %)
- valeur technique (60 %)

et a fixé la règle selon laquelle un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un maximum de 3 lots sur les 5 lots de la consultation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 28 septembre 2021 et propose de retenir les entreprises suivantes :

N° lot	Attributaires	Montant du DQE en € HT
01 - Bassin de Sail-sous-Couzan - Bourg	EUROVIA DALA - LMTP	581 445 € HT (variante)
02 - Bassin de Sail-sous-Couzan - Les Places	GROUPEMENT SADE CGTH/DURON	559 185 € HT (variante)
03 - Bassin de Leigneux - Garet	GROUPEMENT BP2E/BRUNEL	506 200 € HT (variante)
04 - Bassin de Saint-Sixte - La Fabrique	GROUPEMENT SADE CGTH/DURON	525 635 € HT (variante)
05 - Bassin de Sainte-Agathe-la-Bouteresse - Bourg	EUROVIA DALA - LMTP	772 525 € HT (variante)

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- attribuer le marché aux sociétés mieux-disantes énoncées ci-dessus et pour les montants précités,
- autoriser le Président à signer ces marchés,
- autoriser le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants du marché.

Après en avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- attribue ces marchés aux sociétés mieux-disantes énoncées ci-dessus et pour les montants précités,
- autorise me Président à signer ces marchés,
- autorise le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas les montants du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*